

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 27 JUIN 2014

Le vendredi 27 juin deux mil quatorze à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mme Gaëlle LE FLOC'H, qui a donné procuration à Mme Kristelle CLEUZIOU, de M. Claude BOLZER, qui a donné procuration à M. Jean-Louis CARADEC, de M. Jean-Pierre PICHAVANT, qui a donné procuration à M. Frédéric MARESCAUX.

Mme Kristelle CLEUZOU a été élue secrétaire de séance

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13
Présents : 10 - Procuration : 3 - Votants : 13

1. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT PARC GÉOT :

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres des entreprises, après l'ouverture des plis en commission d'Appel d'Offres le 18 juin, puis une seconde réunion informative de la commission le 24 juin :

<u>Rapport d'analyse des offres des entreprises</u>
--

Maître de l'ouvrage : COMMUNE DE PEUMERIT Hent ar Skol 29710 PEUMERIT

1. Préambule

La commune de la PEUMERIT a mandaté le cabinet LE DOARE dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour étudier les travaux visant à la viabilisation du lotissement communal de Park Geot.

Une consultation d'entreprises a été effectuée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du CMP.

La date limite fixée pour la remise des offres était le 17 juin 2014 à 17h00.

HUIT (8) plis ont été réceptionnés avant la date et l'heure limite.

La durée globale d'exécution du marché des lots de l'appel d'offre est de 16 semaines, à compter de la semaine 29, date de commencement des travaux.

2. Entreprises ayant soumissionné

Les travaux à réaliser, ont été scindés en 2 lots, et huit (8) entreprises ont soumissionné à la consultation, à savoir :

Lot n°1 : Terrassements, bordures, réseaux d'eaux pluviales et voiries

- Entreprise COLAS SA demeurant ZI de Kernevez à Quimper (29000)
- Entreprise SAS LE PAPE TP demeurant 51 route de Pont-l'Abbé à Plomelin (29700)
- Entreprise SAS LE ROUX TP demeurant 20 rue André Foy à Landudec (29710)
- Entreprise EUROVIA demeurant ZI de l'hippodrome à Quimper (29196)

Lot n°2 : Espaces verts et murets techniques

- Entreprise SAPF demeurant ZA de Park ar C'Hastel à Fouesnant (29170)
- Entreprise BELLOCQ Paysages demeurant 8 avenue de Ty Bos à Quimper (29000)
- Entreprise Jo SIMON demeurant échangeur de Saint-Eloi à Ploudaniel (29260)
- Entreprise JARDIN SERVICE demeurant ZA de Penhoat à Plabennec (29860)

3. Analyse des candidatures

Lors de la séance d'ouverture des offres, les critères d'élimination des candidatures retenus sont ceux de l'article 52 du CMP, et ce conformément au règlement de consultation qui prévoit que les offres ne seront pas admises si :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47 du CMP ;
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 45 et 46 du CMP et fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence ;
- les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes.

L'ensemble des candidats ont fait parvenir des offres complètes.

Il a été jugé que l'ensemble des candidatures déposées étaient complètes et recevables selon les critères imposés par le règlement de la consultation.

4. Classement final après pondération des offres

Conformément aux critères du règlement de la consultation, il en ressort le classement final suivant pour les entreprises ayant soumissionné à l'appel d'offres :

Entreprises	Prix	Valeur technique	Délais	Note pondérée	Classement final
Lot n°1					
<u>COLAS</u>	9,82	8,00	9,59	9,04	3
<u>SAS LE PAPE TP</u>	10,00	8,00	10,00	9,20	1
<u>SAS LE ROUX TP</u>	9,90	7,00	9,82	8,72	4
<u>EUROVIA</u>	9,86	8,00	9,94	9,13	2
Lot n°2					
<u>SAPF</u>	9,63	8,00	9,33	8,92	3
<u>Pascal BELLOCQ Paysages</u>	9,93	9,00	10,00	9,57	1
<u>JO SIMON SA</u>	9,90	8,00	10,00	9,16	2
<u>JARDIN SERVICE</u>	10,00	7,00	9,75	8,75	4

Pour le lot n°1, il est proposé de retenir l'entreprise **SAS LE PAPE TP** qui obtient la meilleure note pondérée.

Pour le lot n°2, il est proposé de retenir l'entreprise **Pascal BELLOCQ Paysages** qui obtient la meilleure note pondérée et ce malgré que son offre de prix n'arrive que seconde avec une note de 9,93. Les délais d'exécution et la qualité technique de l'entreprise pondérant ce critère.

5. Résultat de l'appel d'offre par rapport au montant prévisionnel

Conformément aux critères du règlement de la consultation et aux descriptifs, quantitatifs et estimatifs, il en ressort que le classement final ci-dessus décrit et le choix des entreprises qui en résulte, permet de réaliser **une économie globale de près de 7,86%** sur le montant de l'appel d'offre.

Entreprises	Montant estimé en € HT	Montant de l'appel d'offre en € HT	Ecart
Lot n°1			
<u>SAS LE PAPE TP</u>	239 755,50 €	230 000,00 €	-4,24%
Lot n°2			
<u>Pascal BELLOCQ Paysages</u>	57 003,50 €	43 434,53 €	-23,80%
Montant Total des travaux	296 759,00 €	273 434,53 €	-7,86%

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,**

**Retient la SAS LE PAPE TP, qui obtient la meilleure note pondérée pour le Lot n°1 :
Terrassements, bordures, réseaux d'eaux pluviales et voiries,
pour un montant HT de 230 000€ soit 276 000€ TTC**

Et

**Retient PASCAL BELLOCQ PAYSAGES, qui obtient la meilleure note pondérée et ce malgré que son offre de prix n'arrive que seconde avec une note de 9,93. Les délais d'exécution et la qualité technique de l'entreprise pondérant ce critère, pour le
Lot n° 2 : Espaces verts et murets techniques,
pour un montant HT de 43 434.53€ soit 52 121.44€ TTC.**

2. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES ENFANCE ET PETITE ENFANCE DU CCAS DE PLONÉOUR-LANVERN

Signature de la convention concernant l'accès aux services Enfance et Petite Enfance du CCAS de Plonéour-Lanvern :

Madame Isabelle Tanguy donne lecture de la convention proposée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Plonéour-Lanvern, concernant l'accès à ses services Enfance et Petite Enfance. Les familles de Peumerit bénéficient de l'accès privilégié aux services suivants en 2014 :

- Centre d'Accueil et de Loisirs de la Maison de l'Enfance : 3.30€/jour par enfant par jour pour le premier d'une même famille et 4.60€ pour les autres enfants. Ces tarifs seront réduits de moitié dans le cas de fréquentation en demi-journée.
- Accueil au service du multi accueil :
 - Accueil régulier : la commune de Peumerit a réservé 2 jours/semaine d'accueil régulier (soit 860 heures par an). Les familles de Peumerit acquittent au CCAS de Plonéour-Lanvern, le tarif prévu pour les familles de Plonéour, la participation financière à la charge de la commune de Peumerit est de 2€ par heure d'accueil réalisée.
 - Accueil occasionnel : les familles de la commune de Peumerit bénéficient de l'accès occasionnel sous réserve de disponibilités. Elles acquittent au CCAS de Plonéour-Lanvern, le tarif prévu pour les enfants de Plonéour-Lanvern + 1€ supplémentaire de l'heure.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,
approuve la convention d'accès aux services enfance et petite enfance du
CCAS de Plonéour-Lanvern pour 2014.**

3. DEMANDE D'ACQUISITION DE VOIRIE PRIVÉE COMMUNALE AU CRÉAC'H

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Frédéric QUINQUIS, qui souhaite acquérir le chemin communal situé à Créac'h, ZO0001, d'une superficie d'entre 500 et 600m².

M. le Maire propose que la commune s'appuie sur l'expertise de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden au niveau du cahier des charges de la route à construire (largeur, angles...).

**Mme Céline QUINQUIS ne prend pas part au vote,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
, A L'UNANIMITE,**

Emet un avis favorable à la demande M. Frédéric QUINQUIS sous réserve qu'un chemin d'accès compatible avec le passage des engins agricoles à la parcelle Z0 59 soit réalisé par M. QUINQUIS.

Fixe à 1 € le m² cédé.

Décide que les frais d'acte (notaire, géomètre, commissaire enquêteur...) seront à la charge de l'acquéreur

Autorise M. le Maire à prendre un arrêté municipal prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conformément à la loi et à nommer un commissaire-enquêteur.

4. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Décision modificative N° 1 investissement au budget 2014 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la Décision Modificative d'Investissement N° 1 au BP 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 500 € et expose que les crédits prévus à certains chapitres du BP 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Section	Sens	chapitre	Crédits supplémentaires à voter	
			Recettes	Dépenses
Investissement	D	2315		- 1 500€
Investissement	D	274		+ 1 500€
			0	0

**La Décision Modificative Investissement 2014 n° 1 étant équilibrée en dépenses et recettes,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,
vote les crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.**

5. SUBVENTIONS 2014 : demandes complémentaires

5.1. Association France Alzheimer 29 :

Mme Céline QUINQUIS, conseillère municipale déléguée, présente à l'assemblée la demande de subvention de l'Association France Alzheimer 29, qui soutient de nombreuses familles par des permanences, entretiens, ateliers, halte-relais de Pouldreuzic depuis 2010.

L'Association sollicite la commune pour une aide financière afin de développer ses actions de proximité.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,
vote une subvention de 50€ à l'association France Alzheimer 29.**

5.2. Association « Encadrez-vous » :

Mme Céline QUINQUIS, présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association « Encadrez-vous », qui expose ses photos dans la salle Associative du bâtiment Kreis Ker.

L'Association sollicite la commune pour une aide financière afin de continuer ses activités (cours photo, expositions).

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,
vote une subvention de 15€ à l'association « Encadrez-Vous ».**

6. QUESTIONS DIVERSES :

6.1. Solution de dématérialisation de la chaîne comptable et financière :

M. le Maire informe les conseillers de la nécessité d'anticiper l'échéance de janvier 2015 pour la dématérialisation totale de la chaîne comptable et financière : mandats de paiement, titres de recettes, emprunts, budgets, délibérations, salaires, pièces justificatives.... Cette mise en service de ce protocole est prévue au **1er janvier 2015**.

Qu'apporte le nouveau protocole :

- une augmentation des informations transmises au trésorier
- la dématérialisation des pièces comptables et des pièces justificatives
-

Ce nouveau protocole implique :

- que les logiciels de gestion comptable devront être capables de produire du PES (Protocole Echange Standard) V2
- que la gestion de la chaîne comptable entièrement dématérialisée (incluant les pièces jointes –factures, marchés etc..) devra faire l'objet d'une convention entre les collectivités, le comptable et la cour régional des comptes.

C'est pourquoi, il propose de retenir la proposition de OMR de Nantes. A la croisée de la bureautique et de l'informatique, la solution proposée par OMR automatise la numérisation des documents papiers entrants à partir d'un matériel d'impression/numérisation, toutes marques confondues, et une automatisation des opérations de classement, indexation, vérification.

Simple d'utilisation, Delta'doc répond au besoin des collectivités de moderniser leur système d'information. La norme SEPA - Single Euro Payments Area - imposée au 1^{er} février a été une première échéance avant le passage au protocole d'échange standard PES V2 au 1^{er} janvier 2015. « Les virements et prélèvements SEPA touchent par exemple toutes les mairies qui utilisent les prélèvements pour les cantines et les garderies ».

L'offre comprend le logiciel de traitement des documents, les prestations d'installation et de prise en main sur site, la formation sur site par un formateur expert :

- Loyer mensuel de 76.87€ sur 21 trimestres
- Frais d'accès au service et prise en main utilisateur : 350€ HT
- Journée de formation sur site : 260€ HT

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,
retient le devis proposé par OMR,
Loyer mensuel de 76.87€ sur 21 trimestres
Frais d'accès au service et prise en main utilisateur : 350€ HT
Journée de formation sur site : 260€ HT**

6.2. Choix du prestataire informatique pour la maintenance, la mise en réseau, le câblage et les solutions de sauvegarde à l'Ecole des 3 Pommiers et à la Mairie :

Monsieur le Maire informe les conseillers que des dysfonctionnements au niveau du système informatique à l'Ecole et à la Mairie doivent être solutionnés rapidement. Différents prestataires ont été sollicités (SYGESPRO, OMR, ALSYONE) pour devis et les solutions proposées diffèrent selon les entreprises.

Monsieur le Maire propose de retenir la solution proposée par ALSYONE pour une prestation globale : accompagnement au câblage de l'école et de la Mairie, contrats de maintenance annuelle, remise en état du parc existant et solution de sauvegarde :

- Devis Ecole : remise en état du parc existant, maintenance annuelle : 1 100€ HT
- Devis Mairie : accompagnement aux câblages de l'Ecole et de la Mairie + contrat de maintenance annuelle : 660.00€ HT
- Solutions de sauvegarde Mairie : 210€ HT.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE, retient les devis proposés par ALSYONE,
Devis Ecole : remise en état du parc existant, maintenance annuelle : 1 100€
HT**

**Devis Mairie : accompagnement aux câblages de l'Ecole et de la Mairie +
contrat de maintenance annuelle : 660.00€ HT
Solutions de sauvegarde Mairie : 210€ HT.**

mpb 27 06 2014